



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 21 janvier 2020  
A 18 H 30 - Salle du 3<sup>ème</sup> âge

## Membres du Conseil Municipal :

**ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABELLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de conseillers absents :</b>	<b>3</b>
<b>Procurations :</b>	<b>3</b>

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### **1. Approbation du Compte rendu de la séance du 19.12.2019.**

### **2. Délibération pour approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 novembre 2004 il a été prescrit le lancement de la procédure d'élaboration du PLU.

Il est également rappelé au Conseil Municipal que le PADD du PLU a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal le 23 mars 2018.

Par délibération en date du 17 juin 2019, la Conseil Municipal a validé le projet de PLU, a conclu au bilan positif de la concertation menée depuis la prescription du PLU et a procédé à l'arrêt du PLU.

Conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes.

Le Tribunal Administratif de Montpellier par décision du 02.08.19 n° E19000139/34 a désigné Monsieur Emmanuel NADAL, comme commissaire enquêteur.

Par arrêté du 26 septembre 2019, le Maire a procédé à l'ouverture de l'enquête publique laquelle s'est déroulée du 15 octobre au 15 novembre inclus. Trois permanences ont été tenues au siège de l'enquête aux dates et heures fixées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête

Ainsi, le projet de PLU arrêté au regard des avis des personnes publiques associées, des remarques de la population, des conclusions du commissaire enquêteur, est modifié suivant les décisions prises par la commune de Ventenac afin de prendre en compte les avis PPA, les observations de la population et la réserve du commissaire enquêteur.

➤ **Accord à l'unanimité**

## **2. Délibération pour paiement diverses factures avant le vote du Budget Primitif 2020.**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de régler avant le vote du Budget Primitif M 14 – 2020 les factures suivantes :

- *Extension réseaux Orange* 8 360.00 €
- *Agence Euro Conseil* 195.60 €
- *Indemnité Commissaire enquêteur* 4 516.31€

Les crédits nécessaires au paiement de ces factures seront affectés respectivement aux articles : 2315 op 31 – 2183 op 13 – 202 op 12 du budget primitif 2020

➤ **Accord à l'unanimité**

## **3. Délibération pour modification des statuts du Syndicat AGEDI.**

Monsieur le Maire expose la décision du Syndicat, à la demande de son administration, de revoir ses statuts.

Il a été décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le projet de modification statutaire.

➤ **Accord à l'unanimité**

## **4. Demande motion de soutien à la filière viticole.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France. Et ainsi taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur et menace de soumettre l'ensemble des vins importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur.

Ces décisions anéantiraient la position des vins français sur le marché.

Monsieur le Maire propose de soutenir la filière viticole en délibérant une motion de soutien.

➤ **Accord à l'unanimité**

## **5. Délibération pour avis sur la demande d'autorisation en vue de renouveler le parc éolien d'Oupia.**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'enquête publique relative à la demande, par la Société SNC PARC EOLIEN D'OUPIA, d'autorisation environnementale en vue de renouveler le parc éolien de 9 aérogénérateurs à Oupia.

➤ **Accord à l'unanimité**

**Fin de séance 19 h 30**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**